



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

PREFECTURE

Direction de la citoyenneté et de
la légalité

Bureau de l'urbanisme

Saint-Denis, le 06 février 2020

**Synthèse de la consultation du public sur le projet
de réalisation d'aires de stationnement
au Lieu-dit Saint-Bernard sur le territoire de la commune de Saint-Denis**

Conformément aux dispositions de l'article L.121-24 du code de l'urbanisme, le permis d'aménager d'aires de stationnement au Lieu-dit Saint-Bernard sur le territoire de la commune de Saint-Denis a été mis à la disposition du public du lundi 20 janvier 2020 au mardi 04 février 2020 au bureau de l'urbanisme de la préfecture et par voie électronique sur le site des services de l'État à La Réunion.

Nombre d'observations émises par le public durant le délai : 0